



# PwDR 2014-2020

## Mesure 19 - LEADER



### GAL Pays des tiges et chavées

*Intitulé du Projet : Vers une offre de logement adaptée à nos jeunes et à nos aînés*

RAPPORT D'ACTIVITES N° 10

Comité de projet du : 16/09/2021 – version 1

*Période : 01/01/2021 – 30/06/2021*

**Code projet** : 190207

**Arrêté Ministériel (date de signature)**: 15/12/2016

**Période concernée** : du 01/10/2016 au 30/06/2021

**Budget global (100%)** : 180.600 €

**Budget phase 1/ phase 2** : /

**Bénéficiaire de la subvention** : GAL Pays des tiges et chavées asbl

**Coordonnées du coordinateur** : Xavier Sohet

Rue de la Pichelotte, 9D à Gesves  
083/670.341 – xavier.sohet@tiges-chavees.be

**Coordonnées du chargé de mission** : Muriel DAGRAIN

083/670.347 – muriel.dagrain@tiges-chavees.be

**Autorité responsable** : SPW Logement

Personne de contact à l'administration : Olivier Defawe et Eric Kmiotek

**Autorité responsable du suivi technique** : SPW Logement

Personne de contact à l'administration : Jean-Benoit Mutsers

**Communes de** : Assesse, Gesves et Ohey

# 1. Généralités :

## 1.1. Description succincte du projet

Permettre aux citoyens de notre territoire, actuels et futurs, de trouver des logements locatifs et acquisitifs, adaptés ou adaptables à leurs besoins, tout en soutenant les acteurs locaux de la construction, en stimulant la cohésion sociale, et en valorisant et préservant notre patrimoine, nos ressources naturelles et nos paysages.

## 1.2. Objectifs du projet

Les objectifs du projet peuvent se décliner suivant les publics ciblés :

- Les acteurs de la rénovation et de la construction :
  - o Mieux valoriser et échanger leurs compétences en matière de rénovation/construction durable de logements, valorisant les ressources du territoire et permettant de réduire la consommation énergétique des bâtiments.
  - o Participer au développement d'un habitat local et durable et répondant aux besoins présents et futurs des citoyens, en s'informant sur les formes de logement innovantes et en accompagnant les communes dans le développement de projets de ce type.
- Les administrations et autorités communales :
  - o Harmoniser et échanger des bonnes pratiques en matière de règles relatives à l'aménagement du territoire et l'urbanisme.
  - o Appuyer les administrations communales dans le soutien aux acteurs de la filière de la rénovation et de la construction, et aux citoyens, en veillant au respect du patrimoine et à l'amélioration de la cohésion sociale et de la résilience des citoyens. Pour ce faire, il faut envisager la durabilité des habitations des citoyens en facilitant la mise en œuvre, pour les publics plus fragiles, de nouvelles formes d' "habiter" plus en adéquation avec leurs besoins et moyens.
- Les citoyens, actuels et futurs
  - o Sensibiliser les citoyens à la construction/rénovation durable et aux nouvelles formes d'habitat / d'habiter.
  - o Répondre aux besoins des jeunes ou ménages de petite taille pour qu'ils puissent disposer de logements créatifs et innovants adaptés à leurs revenus (tant à l'achat qu'au fonctionnement).
  - o Répondre aux besoins des aînés pour qu'ils puissent disposer de logements adaptés à leurs besoins spécifiques (santé, cohésion sociale).
  - o Faciliter la création de nouveaux logements intergénérationnels ou tout autre mode d'habiter favorisant l'échange et la solidarité.

Les actions menées, en particulier avec les aînés, seront évidemment privilégiées dans les noyaux d'habitat.

### 1.3. Articulation entre actions et objectifs

Plusieurs actions réalisées concernent plusieurs objectifs en parallèle. Cela est détaillé dans le tableau suivant.

	Acteurs de la rénovation et de la construction		Administrations et autorités communale		Citoyens, actuels et futurs			
	Valoriser et échanger les compétences, valoriser les ressources du T, réduire la consommation énergétique des bâtiments	Participer au développement d'un habitat durable et local, répondant aux besoins, utilisant des formes de logement innovantes et accompagnant les communes dans le développement de ce type de projet	Harmoniser et échanger des bonnes pratiques en matière de règles relatives à l'aménagement du territoire et l'urbanisme	Appuyer les administrations communales, dans le soutien aux acteurs et aux citoyens. Faciliter la mise en œuvre, pour les publics plus fragiles, de nouvelles formes d'habitat "habiter"	Sensibiliser les citoyens à la construction/rénovation durable et aux nouvelles formes d'habitat/ d'habiter	Répondre aux besoins des jeunes ou ménages de petite taille pour qu'ils puissent disposer de logements créatifs et innovants adaptés à leurs revenus	Répondre aux besoins des aînés pour qu'ils puissent disposer de logements adaptés à leurs besoins spécifiques	Faciliter la création de nouveaux logements intergénérationnels ou tout autre mode d' "habiter" favorisant l'échange et la solidarité.
<b>Objectifs</b>								
<b>Actions</b> ↓								
<b>Conférences, séminaires et formations</b>		Webinaire "habiter autrement : mais que font les communes?" - CEP Participation à des présentations et conférences (habitat groupé, financiarisation du logement, etc.) Réflexions et élaboration d'un programme d'actions pour la période de transition	X	X	X	X	X	X
<b>Réflexion trans-communale</b>		Les Arènes du territoire avec la Maison des plus beaux villages de Wallonie	X	X	X	X	X	X
<b>Habitat léger</b>		Groupe de travail avec les partenaires du léger Note de clarification législation habitat léger pour communes et acteurs du développement territorial	X	X	X	X	X	X
<b>Division de logement</b>		Brochure Division de bâtiment pour des logements de qualité	X	X	X	X	X	X
<b>Plan cohésion sociale</b>		Conseiller logement mutualisé		X		X		
<b>Sensibilisation</b>		Logement alternatifs pour seniors - CCA Gesves Brochure Logement pour les seniors		X	X	X	X	X
<b>Energie</b>								
<b>Collaboration autres filières ou acteurs</b>		PCDR Gesves - projet Logement Collaboration énergie verte		X				

#### **1.4. Liste du personnel engagé (y compris les stagiaires et les bénévoles)**

Nom, prénom	Projet	ETP	< ou > 25 ans	Engagement	
				T0	Tf
DAGRAIN Muriel	Logement	½	> 25 ans	01/2018	30/07/2021

La chargée de mission est également engagée au sein du GAL Pays des Condruses pour une mission liée au Logement.

#### **Remarques**

La période a été marquée par le confinement dû à la crise coronavirus. Certaines actions ont été reportées dans le temps et le temps a été mis à profit pour en préparer d'autres.

## **2. Activités durant la période (en fonction des objectifs)**

### **2.1. Description des activités**

#### **Coordination générale du projet :**

- **Conférences, séminaires et formations : Participation et intervention**
  - o Urbanisme circulaire – webinaire avec Sylvain Grisot, auteur du « Manifeste pour un urbanisme circulaire – Pour des alternatives concrètes à l'étalement de la ville » - par l'AGUR de Dunkerque (Agence d'urbanisme Flandre-Dunkerque) – le 12 janvier 2021 - lien : <https://www.youtube.com/watch?v=nxJ7deHnLWU>
  - o Inter-GAL Energie - le 2 février 2021 – élaboration du compte-rendu
  - o Formation avec le Réseau WDR : les outils collaboratifs « travailler à distance » - les 10 et 24 mars 2021
  - o Formation organisée par l'UVCW sur l'habitat léger les 17, 24 et 30 mars. Liens : <https://www.uvcw.be/formations/webinaires/2456>
  - o Formation d'équipe les 2 et 9 juin 2021 : Outils collaboratifs et gestion de projet
  - o Journée d'équipe le 16 juin 2021
  - o Participation à l'AG du Petit Théâtre de Forzée le 16 juin 2021. Demande du petit Théâtre de Forzée de participer à leur AG car la chargée de mission prend régulièrement part aux réflexions sur l'habitat et le logement dans le cadre de groupe de travail
  - o Participation au webinaire « méthodologie habitat solidaire » – avec le sujet du Zorgwonen en Région Flamande le 18 juin 2021 par Habitat & Participation. Avec Pieter-Jan Lijnen, responsable du département « Omgeving » de l'administration flamande de la Solidarité (Beleidsvoorbereiding en Juridische ondersteuning Vlaanderen) poursuivra en présentant le « Zorgwonen » en Flandre et Luc Jandrain, Directeur à la Direction de la Qualité de l'Habitat de l'Administration wallonne (SPW – DGO-4) évoquera ensuite les opportunités, les difficultés qu'il voit, et les étapes administratives à franchir pour transcrire le « zorgwonen » dans le droit wallon

- Participation au webinaire « Théorie de l'attachement au lieu », le 25 juin 2021, avec Emma Vilarem, docteure en neurosciences cognitives et co-fondatrice de [S]City (pour Science and the city) par l'AGUR Dunkerque. « *Il existe un concept, qui s'appelle l'attachement au lieu, qui décrit le lien noué entre un individu et un espace : plus ce lien est fort, plus il procure du bien-être à l'individu. Vouloir susciter le bien-être est déjà un objectif louable en soi. Atteindre cet objectif va cependant permettre d'en atteindre d'autres. En effet, quand on se sent bien, on développe certaines capacités : on adopte plus volontiers des comportements de protection, de respect de l'environnement, on s'investit davantage dans la communauté locale, on retrouve un pouvoir d'agir dans l'espace public...* ». Emma Vilarem  
Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=TJcZYZl1KQ>
- Intervention dans la formation des conseillers en aménagement du territoire organisées par la CPDT sur le sujet de l'habitat léger le 3 juin 2021 : présentation de la note HL à destination des communes et participation à la table ronde des acteurs locaux
- Intervention dans le webinaire-conférence organisé par le MOC – CIEP de Namur « Habiter autrement : mais que font les communes ? »  
Le 29 avril dernier, le GAL participait à l'évènement « **Habiter autrement : mais que font les communes ?** » organisé par le MOC – CIEP Namur.  
Simon Lahaut, attaché de cabinet de Philippe Noël à la Ville de Namur et Muriel Dagrain, notre chargée de mission Logement, ont abordé le rôle des communes en matière de logement.  
La ville de Namur aborde le contexte sociétal et l'inadéquation entre les ressources des personnes et le prix des loyers et ensuite les projets de la ville de Namur (en création de logements, captation de logement et la remise sur le marché de logements inoccupés).  
Le GAL présente les actions réalisées ou en cours de réalisation en matière de logement :
  - Logement et seniors
  - Comment agir sur le bâti existant et en particulier la division de bâtiment pour créer du logement
  - Habitation légère – comment se prépare les communes à cette nouvelle forme d'habiter
  - Aider les personnes à revenus précaires
  - Le réseautage et les échanges d'informations entre acteurs du logement
  - Comment le GAL soutien les communes par une action transversale
  - Présentation de quelques projets communaux
 Le débat qui suit les présentations permet de répondre aux questions du publics et de soulever les besoins et les objectifs des communes
  - Les raisons d'ordre socio-économique, écologique ou d'épanouissement personnel qui entraîne la fin du modèle des 4 façades avec grand jardin
  - L'émergence du désir d'habiter sous d'autres formes, groupé, intergénérationnel, avec un impact environnemental moindre
  - Le désir d'expérimenter concrètement cet habiter autrement
  - Les peurs, les freins face à ces évolutions
  - Les ressources à disposition des communes pour soutenir ce renouveau dans l'art d'habiter
  - Le souhait des communes d'assurer une qualité de vie et un logement de qualité pour chacun de ses habitant
  - Le besoin de soutenir la transformation des mentalités et l'innovation
  - L'avantage pour les communes de s'associer

- Les enjeux d'avenir tels que la lutte contre le changement climatique et prévoir l'isolation des bâtiments, le vieillissement du parc de logement, prévoir la fin de l'artificialisation des sols, la protection de la biodiversité, le renouveau et le soutien à la vie dans les villages, etc.

La vidéo est disponible via ce lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=8S6kddZBi7E>

La présentation des actions du GAL est accessible à partir de 25'40"

<https://www.tiges-chavees.be/habiter-autrement-mais-que-font-les-communes/>

Le temps attribué à certaines de ces participations (colloques, visites, conférences, interventions dans des événements, etc.) est globalement réparti pour moitié pour chacun des GAL.

## - **Réflexions et élaboration d'un programme d'action pour la période de transition 2021-2023**

Une part du temps en début d'année a été de préparer les propositions d'action pour la période de transition 2021-2023.

Malheureusement notre fiche-projet n'a pas été retenue et il est probable que nous ne puissions terminer certaines actions déjà commencées ou préparées.

Actions proposées pour période transition 2021-2023

### 1. Habitat durable et léger (Commune aux deux GAL)

- Rencontres habitations légères : Organisation échanges entre autorités publiques et habitants du léger - Partenariat avec le Collectif Halé !, Habitat & Participation et peut-être Latitude 50 à Marchin
- Référentiel HL : Ce document d'encadrement jouera un rôle d'aide à la décision pour les collègues et les services communaux dans le cas de demande de permis d'urbanisme et un rôle de sensibilisation et de communication auprès des demandeurs d'habitations légères.
- Soutien et encadrement des demandeurs potentiels de création de logement alternatif en privilégiant densification, habiter autrement et ensemble (intergénérationnel, groupé, kangourou, colocation, etc.), l'habitat léger.
- Expériences pilote d'habitat léger intergénérationnel : Pour une commune souhaitant développer ou accueillir un projet pilote d'habitation légère sur un terrain public via un bail emphytéotique ou autre système foncier

### 2. « Viens loger chez moi » (GAL Pays des Tiges et Chavées)

- Suite à la rédaction et la diffusion de la brochure « Division de bâtiments »
- Faciliter la création de nouveaux logements dans les quartiers déjà urbanisés
- Expérimenter des solutions collectives (le quartier) et individuelles (la parcelle et le bâtiment) pour répondre à l'objectif Stop Béton fixé pour 2050, sans oublier également l'objectif neutralité carbone pour 2050
- Faire participer les habitants à la transition de leur quartier et leur logement
- Privilégier cette action vers le public senior
- Séances d'informations générales, des ateliers collectifs et des séances individuelles
- Établir un projet avec les habitants qui le souhaitent sur leur parcelle ou leur bâtiment

- Conseiller sur les démarches à entreprendre : travaux de division, isolation, rénovation, autorisations, primes, etc. : Rediriger les personnes vers les services compétents
3. Soutien aux communes (GAL Pays des Tiges et Chavées)
- Faciliter et organiser des échanges de bonnes pratiques entre communes
  - Conseils aux projets immobiliers d'une certaine ampleur ou situés dans des zones à enjeux
  - Conseils et soutien aux communes pour le développement de projets de logements publics
  - Réflexion sur un quartier central de village – encourager la densification – travail avec les CCATM et les habitants (ex ZEC) – en lien avec « Viens loger chez moi »
  - Soutien à la création d'un poste de conseiller en logement mutualisé
4. « Notre village en 2050 – volet logement » (GAL Pays des Tiges et Chavées)

Cette action fait partie d'un projet transversal qui consiste à mettre au point une méthodologie participative d'ateliers de territoire afin de réfléchir à la transition territoriale en 2050. Ces ateliers de prospective territoriale aborderont le climat, l'urbanisation/logement, l'agriculture/alimentation, le paysage, la biodiversité, la mobilité, le socio-économique.

Objectif : Conscientiser les ménages sur leur rôle de contributeur actif au cadre de vie que leur offre leur village. Différentes thématiques pour lesquelles ils peuvent poser une série de choix (Paysage, **Logement**, Agriculture, Sylviculture, Energie, ...).

Lien à la fiche projet Paysage

- **Dossier de réflexions et élaboration d'un programme d'actions pour la période de transition 2021-2023**

Malheureusement notre fiche-projet n'a pas été retenue et il est probable que nous ne puissions terminer certaines actions déjà commencées ou préparées. La proposition d'actions pour la période de transition aurait pu permettre de développer des projets en continuité des actions réalisées et de passer à une phase plus concrète en lien avec les actions déjà réalisées, à la fois avec les communes et les habitants.

Une rencontre avec le Ministre du Logement, Christophe Collignon, nous a permis de déposer un dossier présentant nos actions réalisées et de solliciter pour pouvoir poursuivre notre projet, en particulier sur les questions de division des logements, de logements dédiés aux seniors et d'habitat léger. (voir dossier en annexe). Le Ministre s'est montré très intéressé et des contacts ont été établis avec son Cabinet, mais à ce jour, aucune suite concrète n'a pu être assurée.

**Public cible n°1 : Les acteurs de la rénovation et de la construction :**

Lors d'un comité de projet de 2019, et de la présentation du constat, le comité de projet a approuvé la proposition du GAL de ne pas poursuivre cet axe de travail et de se concentrer sur les deux autres publics cibles.

En effet, ayant constaté le peu d'intérêt marqué par les professionnels pour les activités proposées (conférences, formations, rencontres), nous avons organisé une enquête pour

récolter leurs besoins et les raisons d'une non-participation. Cette enquête réalisée auprès des entrepreneurs de la construction et de la rénovation révèle qu'ils n'ont pas le temps et sont déjà très sollicités.

## Public cible n°2 : Les administrations et autorités communales

- **Alimenter une réflexion trans-communale sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les besoins des citoyens :**

- o **Cycle CCATM**

Les évènements de la période n'ont pas permis d'organiser de rencontre inter-CCATM.

- o **Les Arènes du territoire**



A l'initiative du Gouvernement Wallon, du cabinet du ministre M. Willy Borsus et du SPW – Territoire, le programme « *Les Arènes du Territoire* » a été mené en ce second semestre 2020 par le réseau des Maisons de l'Urbanisme wallonnes, en parallèle d'un groupe d'experts mis en place à cet effet. Face aux enjeux démographiques, économiques et environnementaux, notre territoire, nos ressources et nos modes de vie évoluent. Aussi, les

«*Arènes du Territoire* » ont pour objectif de réfléchir à la réduction de l'artificialisation des terres et de l'étalement urbain, ainsi qu'à l'évolution du territoire et du logement wallon à l'horizon 2050. Elles s'inscrivent dans une vision bouleversant la logique actuelle d'exploitation du territoire pour basculer vers le changement.

La chargée de mission a participé au groupe de travail mis en place par la Maison des plus Beaux Villages de Wallonie.

Lors de la séance plénière le 29 septembre à Jambes, la méthodologie a été présentée et une présentation de Michel Dachelet, inspecteur général du département de l'Aménagement du territoire de la DGO4, a permis d'aller plus loin sur la gestion des transitions. Lien vers la vidéo de l'ensemble de la séance plénière : <https://www.youtube.com/watch?v=fSOEt2vBGA&feature=youtu.be>

Trois réunions de travail ont été organisées au second semestre 2020. Si les *Arènes du Territoire* se concentrent sur les problématiques de l'artificialisation des terres et de l'étalement urbain, ces thématiques ont, dans le cadre de nos Arènes locales, très logiquement été abordées sous l'angle de la ruralité.

Le travail réalisé pourrait être utilisé lors de prochains travaux et réflexions avec les communes ou les habitants sur les enjeux territoriaux.

Le 19 avril 2021, s'est déroulée la séance plénière de présentation des travaux des différentes maisons de l'urbanisme. Extrait de la séance plénière des Arènes du territoire – Intervention de la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne :

<https://www.youtube.com/watch?v=8LOoBS3VyRU&list=PLuWaxMULTId7aHEKV4cGOkGM>



## - Habitat léger

La demande des communes a été d'être plus outillées en termes de législation et de connaissances juridiques en matière d'habitat léger avant d'éventuellement mettre en place des actions concrètes. Les actions suivantes ont été mises en place courant du semestre :

- **L'habitation légère : note à destination des communes et des acteurs du développement territorial**

« *Qu'il apparaisse comme une nécessité pour se construire un logement moins onéreux avec des techniques simples, ou comme une force de résistance poétique et politique (l'imaginaire de la cabane mobilisé dans des démarches moins consommatrices des sols et des ressources de la planète), l'habitat léger est à la rencontre des urgences de l'habiter aujourd'hui.* ». C'est par ces mots qu'Éric Furnémont et Emeline Curien, architectes, introduisent la note Habitations légères.

Elle contient des pistes d'actions qui pourraient être développées pour soutenir et encadrer l'implantation d'habitat léger sur nos communes. Elle montre des exemples réalisés sur d'autres territoires en Wallonie tels que permis d'urbanisation, urbanisme temporaire, zone spécifique dans un schéma de Développement communal.

Elle est complétée par des éléments juridiques (code de l'habitation durable, Code du développement territorial, les éléments à prendre en compte pour délivrer ou refuser un permis d'urbanisme). Le lecteur y trouvera également une liste de documents et d'articles de référence, une liste non exhaustive de constructeurs et concepteurs d'habitations légères, une liste d'adresses et de partenaires potentiels.

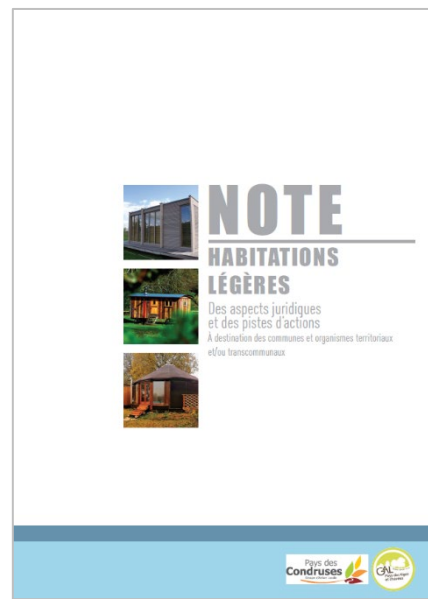
Cette brochure est principalement destinée aux élus communaux, aux agents des services de l'urbanisme, du logement, des CPAS, aux membres des CCATM (Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité), aux membres des CLDR (Commission Locale de Développement Rural) et à toutes personnes représentant des organismes territoriaux et/ou trans-communaux.

Cette note permet de clarifier la situation au jour de son édition. Les communes restent bien entendu autonomes dans les actions qu'elles pourraient mener sur leur territoire et en matière d'élaboration d'outils de gestion territoriale.

Elle est disponible ici : <https://www.tiges-chavees.be/lhabitation-legere-une-note-a-destination-des-communes-et-organismes-territoriaux-ou-transcommunaux/>

- **Groupe de travail avec les partenaires du léger**

La chargée de mission participe à des rencontres du collectif Halé ! Condroz-Famenne les 9 février, 10 mars et 28 avril. Les réflexions des membres portent sur le lien avec les communes et comment favoriser des avis positifs de celles-ci lors de demande de permis d'urbanisme.



La chargée de mission est également sollicitée pour une intervention, le 10 mars, au Petit Théâtre de Forzée (PTGV). Au vu de la participation de la chargée de mission aux réflexions du groupe de réflexion habitat léger avec le PTGV, celui-ci la sollicite pour rejoindre l'assemblée générale. Celle-ci a lieu le 16 juin 2021.

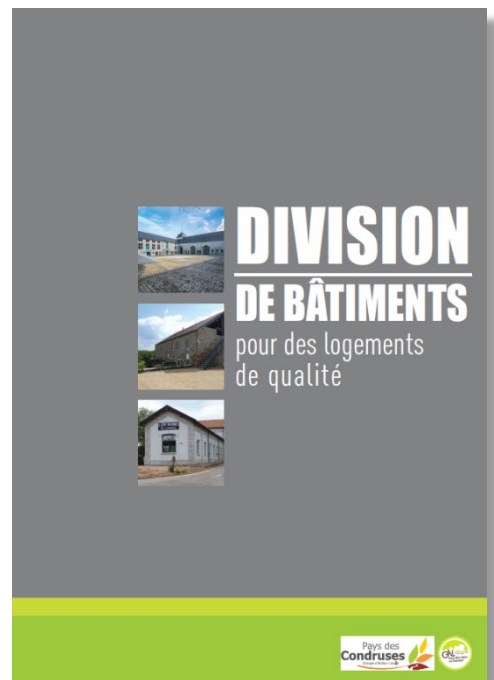
Le projet de réaliser des « 24h du permis d'urbanisme habitat léger » est reporté à un moment où il sera plus facile de se rassembler.

Pour l'instant, le liens entre les publics cibles (communes et citoyens) n'est pas encore formalisé. Les communes ont toutefois été conviées aux événements organisés par les partenaires du léger ou informées des travaux. Il est prévu à l'avenir d'organiser des événements spécifiques qui permettront à ces acteurs de se rencontrer et d'échanger. Nous envisageons une journée habitat léger sur le territoire et la visite à Tintigny.

### - **Division de bâtiments pour des logements de qualité : Brochure**

La brochure « Division de bâtiment pour des logements de qualité » a été finalisée et imprimée. Elle est disponible dans les communes du territoire. Elle donne une information pour soutenir et encadrer les projets de division de bâtiment.

Le document présente une série de principes et de recommandations, ainsi que toutes les questions à se poser pour garantir la qualité du projet et son intégration dans le village ou le quartier. Ces recommandations ne remplacent pas les règles urbanistiques en vigueur dans la commune, elles les complètent et apportent un éclairage concret et pragmatique pour les mettre en application sur le terrain. Bien entendu, les projets de division demanderont de recevoir les autorisations requises, telles qu'un permis d'urbanisme. Les autorités communales apprécieront les qualités architecturales et urbanistiques du projet, ainsi que son intégration vis-à-vis du contexte local sur la base du bon aménagement et d'un développement harmonieux des lieux.



La brochure contient également un canevas de réflexion qui vous permet de penser à tout, par étapes :

- 1** : vérifier l'opportunité de développer un projet de division dans le bâtiment, en fonction de la stratégie communale, de la localisation du bâtiment, de sa qualité, du contexte bâti et paysager;
- 2** : aborder les aspects pratiques : configuration des logements, conception intérieure, typologie architecturale, respect des critères minimaux de salubrité, voiries et réseaux, disponibilité en parcage, aspects énergétiques, aménagement des abords, réaliser le dossier de demande de permis d'urbanisme ;
- 3** : comment gérer les logements créés et éventuellement quelles aides financières peuvent être obtenues ?

La brochure comprend des textes, des croquis explicatifs, des photos de réalisations sur nos communes, des références juridiques, des définitions de certains termes techniques, des liens vers les services compétents, et également les coordonnées du service urbanisme des communes. Ce dernier est l'interlocuteur pour conseiller dans les projets de division.

Les dessins d'illustration et croquis ont été réalisés par le bureau Dr(ea)<sup>2</sup>m.

<https://www.tiges-chavees.be/une-brochure-a-votre-disposition/>

<https://www.tiges-chavees.be/wp-content/uploads/2021/03/Logement-Division-de-batiments-pour-des-logement-de-qualite-A3.pdf>

#### - **Un guichet logement ou Conseiller logement mutualisé**

Pas d'action particulière pour ce projet. Les communes n'ont pas eu l'occasion de se concerter à ce sujet. L'action du suivi de création de ce poste mutualisé a été proposée pour la période de transition.

#### - **Plan de Cohésion Sociale Assesse - Ohey**

Une réunion du PCS Assesse – Ohey pour le projet logement a eu lieu le 9 février 2021.

Lors de cette réunion, nous avons décidé de scinder le groupe de suivi : une partie pour les actions solidarité de base et l'autre logement. La fiche « Permanence logement » a été modifiée également.

Extrait de la fiche :

*« Souhait de mettre en place une permanence logement pour aider tous les citoyens qui demande une aide à la recherche de logement. L'espace numérique de Ohey et Sonia pour Assesse seront disponible sur RDV. Après une année, constat est fait qu'il y a eu très peu de demande.*

*Définition de fonction à réaliser, les gens vont sur internet ou dans les agences et information au public à réaliser.*

*Il faut faire une différence entre la permanence sociale organisée par le PCS et ce qui est proposé par le GAL via Muriel : un guichet logement sur Assesse, Gesves et Ohey dont les missions ont été listées et définies et qui ne correspondent pas à ce que nous mettons en place. Cependant une collaboration entre les deux partenaires sera certainement utile. »*

L'aide à la recherche de logement est directement mise en place par les agents des CPAS. Il apparait toutefois qu'il y a peu de demande de la part du public. Il y aurait lieu de savoir pourquoi : Faute de connaître l'existence du service ou par un besoin rempli par ailleurs ?

Le GAL apporte son concours pour donner un avis lors des rencontre de la commission logement. Son action concrète a été de préparer la réflexion à l'engagement éventuel d'un conseiller logement mutualisé.

### **Public cible n°3 : Les citoyens actuels et futurs**

#### - **Sensibilisation à l'économie d'énergie pour des ménages aux revenus modestes**

L'action a été terminée en 2020. Il apparait que le CPAS peut disposer d'un budget à attribuer à la sensibilisation énergétique. Il a alors été décidé de clôturer l'action en cours et son support financier par le GAL.

## - Sensibilisation « logement alternatifs pour seniors » : Brochure

En partenariat avec le GAL Pays des Condruces, il a été décidé d'établir une brochure présentant les diverses alternatives qui s'offrent aux seniors en matière de logement.

Un premier texte a été écrit et un premier visuel a été créé à la fin du premier semestre 2020.

Un groupe de relecteurs seniors a été constitué, il est composé des 18 personnes au GAL Pays des Condruces et de 7 personnes au Gal Pays des Tiges et chavées, dont la majorité sur la commune de Gesves.

Le projet de brochure est soumis à ce groupe de relecteurs afin de recueillir leurs avis sur le contenu et sur la forme du document.

Avec la problématique liée au confinement, il a été décidé de travailler à distance et un questionnaire a été constitué pour récolter les avis des personnes.

Des vidéo-conférences ont ensuite été organisées pour les séances de travail en groupe.

Les relecteurs ont demandé que les logements alternatifs proposés dans la brochure soient mieux documentés, ou qu'il puisse y être ajoutés plus de liens vers des services ou sites d'informations.

Le texte a été ensuite retravaillé par les chargées de mission et est actuellement en cours de mise en page.



## Collaboration avec les autres filières et autres acteurs

### - Collaboration dans le cadre du PCDR de Gesves

Une réunion avec l'agent de développement rural de la FRW chargée du PCDR de Gesves a eu lieu le 9 mars 2021 à propos des actions logement.

Le projet Logement du PCDR vise à faciliter l'accès au logement et à la propriété, et faire des démarches pour faciliter la création d'habitat kangourou par les particuliers. Il y a plusieurs actions listées :

1. Création d'un guide d'information sur la politique commune de logement et la conception/rénovation de logements durables
2. Création de logements publics adaptables, à loyer modérés, avec système de rétribution de loyers
3. Elaboration d'outils complémentaires pour la mise en place d'une politique urbanistique durable

Le 28 juin 2021, une rencontre avec les agents de développement rural a eu lieu pour développer un projet commun de sensibilisation, communication sur le territoire des communes du GAL. Le projet est de

- Communiquer auprès des communes, membres des CLDR, etc sur les outils mis en place par le GAL (en particulier les infos liées à l'HL) et en préambule sur les enjeux et le contexte territorial

- Organiser des ateliers sur les sujets logements
- Organiser un/des visites de projets dont la visite à Tintigny
  
- **Collaboration avec le projet « Energie Verte » et l'opération Isol Ta maison et WalloRéno**

Participation au jury de sélection des dossiers les 4 et 9 février 2021.

## 2.2. Indicateurs

Indicateurs de réalisation et de résultats		Objectif final	Réalisé au 31/12/2020	Réalisé au 30/06/2021	Commentaires
<b>Acteurs de la rénovation et de la construction</b>					
	Organisation de rencontres entre acteurs du secteur de la construction	5	4	4	Actions non poursuivies à partir de mi-2019.
	Nombre d'acteurs participants (cumulé)	100	136	136	Le comité de projet a approuvé la proposition du GAL de ne pas poursuivre cet axe de travail et de se concentrer sur les deux autres publics cibles.
	Création d'un club entreprise ou adhésion à un club existant	1	0	0	
	Nombre d'entreprises adhérentes	10	0	0	En effet, ayant constaté le peu d'intérêt marqué par les professionnels pour les activités proposées (conférences, formations, rencontres), nous avons organisé une enquête pour récolter leur besoins et les raisons d'une non participations. Cette enquête réalisée auprès des entrepreneurs de la construction et de la rénovation révèle qu'ils n'ont pas le temps et sont déjà très sollicités.
	Organisation de visite de projets d'habitat durable/adaptable extérieurs au terroir	2	1	1	
	Nombre de participants (cumulé)	20	13	13	
	Organisation d'un chantier collectif matériaux durables	1	0	0	
	Nombre de participants	10	0	0	
	Organisation d'un concours d'architecture adaptable	1	0	0	
	Nombre de participants	5	0	0	
<b>Administration et autorités communales</b>					
	Appui à des projets communaux intergénérationnels	3	1	1	Aide - appel à projet pour étude CLT à Assesse ; préparation d'une note "habitations légères" à destination des communes
	Nombre de bénéficiaires	60			
	Organisation d'Inter-CCATM	3	5	5	CCATM Gesves et Ohey
	Nombre de participants (cumulé)	90	85	85	
					D'autres actions sont en cours de réalisation pour les administrations et autorités communales 2020/2021 : Les arènes du territoire - représentation des communes rurales 2021 : habitat léger : impression note à destination des communes et des acteurs du développement territorial 2021 : impression brochure "Division de bâtiment pour des logements de qualité" Collaboration avec le PCDR de Gesves Collaboration avec le PCS Assesse-Ohey
<b>Citoyens, actuels et futurs</b>					
	Création d'outils de sensibilisation grand public et participation à des événements promo	3	3	5	Conférence logement avec PAC 6 juin 2019 Réunion de travail-2ème semestre 2019-pour création d'un guichet logement mutualisé Animation logement avec des enfants - septembre 2019 Atelier sensibilisation à l'économie d'énergie pour des ménages aux revenus modestes (2020) 2021 : texte pour la brochure "Le logement pour seniors - quel logement pour vieillir dans mon village" 2021 : conférence "habiter autrement : mais que font les communes" grand public - partenariat avec CIEP Namur (vidéo disponible)
	Nombre de personnes sensibilisées	2000	67	97	
	Nombre d'évènements	3	2	3	
	Réalisation d'une brochure à destination des candidats constructeurs/rénovateurs	1	0	1	Brochure "division de bâtiments" ; en cours de relecture d'une brochure "logement pour seniors (1er semestre 2021)
	Nombre de brochures diffusées	100	0	0	2021 : brochure division (300/communes) et brochure HL (150/communes) distribuées par les communes
	Réalisation d'un inventaire des logements adaptables	1	0	0	
	Suivi de projets d'adaptation de logements	6	1	1	conseil/suivi projet privé création de logements communautaire pour seniors (1er semestre 2020)
	Nombre de bénéficiaires	24	0	0	
	Organisation d'animations pour aînés autour de l'Habitat	6	3	3	Présentation à VADA Assesse (1er semestre 2019) - présentation CCCA Gesves (1er semestre 2020)
	Nombre de participants (cumulé)	120	30	30	
	Organisation de l'Expo "Bien Vivre chez Soi"	1	0	0	
	Nombre de visiteurs	500	0	0	
	Organisation de voyages d'étude habitats innovants	3	0	0	Préparation d'évènement sur l'habitat léger - travail avec réseau Halé - report suite confinement
	Nombre de participants (cumulé)	45	0	0	
<b>Coordination du projet</b>					
	Réunions du GoAL (groupe d'orientation actif et local)	8	6	6	les réunions sont faites avec les représentants des communes à partir de 2019
	Nombre de participants	80	36	36	

Macro indicateurs (RW)		Objectif final	Réalisé au 31/12/2020	Réalisé au 30/06/2021	Commentaires
IND47 Nb_projets_urbanisation PAQ16		10 (?)	7	7	Appel à candidature pour étude CLT (Assesse 1er semestre 2019) ; projet logement communautaire seniors (Gesves-1er semestre 2020)
	Nombre de projets d'urbanisation (publics ou privés) accompagnés par le GAL				
IND47 Nb_actions_logement PAQ16		15 (?)	7	10	Publication note habitation légère à destination des communes ; rédaction brochure logement et seniors ; publication brochure division de bâtiments existants en logement ; vidéo de la conférence "habiter autrement: mais que font les communes?" (avec le CIEP)
	Nombre d'actions menée par le GAL en faveur de la diversification en matière de logement				

Attention – dans le tableau RWDR, il n'y a qu'un seul indicateur prévu. Mais les différents GAL n'ont pas trouvé un indicateur vraiment commun car nous n'avons pas exactement des missions semblables. Nous indiquons donc les deux qui peuvent concerner à la fois Condruses et Tiges et Chavées en mettant des indices à l'indicateur IND47.

## **2.3. Points positifs et difficultés rencontrées**

### **Points positifs**

- + Deux publications ont été imprimées, la troisième est en cours de finalisation. Ce sont des outils qui permettront d'aider et d'encadrer les communes et les citoyens dans leur projet de logement.
- + Le travail effectué par les Arènes du territoire pourrait constituer une bonne base à la préparation de futurs ateliers de réflexion sur les solutions à apporter en vue de la transition territoriale (fin artificialisation, logement alternatif, décarbonation, etc.)

### **Difficultés rencontrées**

- Les services d'urbanisme continuent d'être assez surchargés de travail, en particulier pour leurs tâches liées à la gestion des permis. Les agents peuvent vraiment très difficilement accorder du temps aux missions plus stratégiques ou de réflexion sur des outils ou projets nouveaux.
- Il est devenu difficile à très difficile de mener des actions avec le secteur public (les communes) par manque de temps ou par manque d'implication des représentants des communes, pourtant c'est un acteur essentiel au développement de projet et expérience sur la thématique du logement. Aussi, pour agir concrètement, il est nécessaire de faire le lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme, qui est en général représenté par d'autres élus

Ce que nous avons nommé « manque d'intérêt » est très certainement lié au contexte de travail des communes

- Manque de disponibilité des services et des élus (la gestion quotidienne prenant beaucoup d'énergie)
- Difficulté de passer à l'action sur des projets devant répondre à des enjeux colossaux (énergie, fin artificialisation) ou complexes (la propriété, le changement de mentalité, comment allons-nous financer ?) ou mettant en œuvre de nombreux acteurs ou disciplines.

La création de projets concrets de logement, qui était l'objectif du projet, nécessite un désir d'agir des acteurs et il nous est apparu au cours du temps que cela n'est possible qu'en mettant en place une grande part de sensibilisation.

- La proposition d'actions pour la période de transition aurait pu permettre de développer des projets en continuité des actions réalisées et de passer à une phase plus concrète en lien avec les actions déjà réalisées, à la fois avec les communes et les habitants.
- La proposition de créer plus de lien avec les élus AT et urbanisme n'est pas basé sur l'idée qu'ils seraient plus intéressés, mais bien que leurs compétences les mettent à la manoeuvre quand il faut créer du logement (service travaux et urbanisme), gérer les permis (division, HL, etc) (service urbanisme), gérer le territoire (localisation de logement, densification, etc) ou encadrer la construction (guide d'urbanisme, charte, etc). Par ailleurs ce sont ces services qui gèrent les projets locaux d'aménagement (permis d'urbanisme, aménagement de ZACC, projet de logement en lien avec les PCDR). Les agents dont la fonction est intitulée « logement » sont plus généralement dans les services sociaux et sont donc plus sur l'aide aux personnes et l'accompagnement individuel et moins en lien avec la création de logement ou le développement de nouvelles formes d'habiter. Ces personnes (CPAS, service de cohésion sociale) sont globalement informées à l'intérêt de nouvelles formes d'habiter mais leurs missions ne permettent pas de développer des projets concrets au contraire des élus AT et urbanisme.



### 3. Programme de travail pour la période suivante

#### - **Division de bâtiments**

Diffusion des brochures, faire connaître les publications aux trois publics cibles : communes, grand public et publics spécialisés (corporations professionnelles : architectes, notaires, constructeurs, etc.)

#### - **Habitat léger**

Discussion avec les communes pour la mise en place de nouvelles actions (en lien avec les actions proposées pour la période de transition)

#### - **Communication générale sur les actions mises en place avec d'autres partenaires (éducation permanente, développement rural)**

Programme établi principalement avec le MOC – CIEP Namur (et donc sur/pour le territoire du Gal Pays des Tiges et chavées), mais ouverture à la participation de personnes du territoire du GAL pays des Condruses

#### - **Logement alternatif – division logement – seniors :**

Finalisation de la brochure. Impression et diffusion.

Appel d'offres pour l'étude technique – conception d'un habitat modulaire à accoler à une habitation, étude de faisabilité sur des cas concrets et guide de bonnes pratiques architecturales et urbanistiques

#### - **Journée « habiter autrement » avec le CIEP Namur**

Ces derniers mois, l'équipe du CIEP a organisé un cycle de conférence sur la thématique de l'habitat : « Habiter autrement ». Le CIEP souhaite continuer la réflexion en organisant une journée sur l'habitat et on souhaiterait la coorganiser avec différents partenaires. Le GAL sera partenaire. Pour profiter de l'expertise d'acteur.trice.s de terrain et pour créer une dynamique qui puisse amener des initiatives concrètes et nouvelles sur Namur et sa province, les acteurs (entre autres ceux ayant participé aux conférences organisées par le CIEP) souhaitent ouvrir la réflexion et organiser des rendez-vous à des personnes et associations qui maîtrisent le sujet et qui essayent de faire progresser la réflexion autour des questions de logement/habitat. Une première réunion d'échange d'idées a eu lieu le 28 juin 2021. Au programme, visites de projets, conférence, stands, élaboration de revendications, etc. La collaboration se poursuit.

## **Perspectives – Continuité à plus long terme**

Bien que le besoin en matière de logement, et en particulier lié à la préparation à l'accueil de logement alternatif, est clairement un enjeu essentiel pour nos communes, notre fiche-projet n'a pas été retenue.

La proposition d'actions pour une période complémentaire permettait d'éviter que le projet liée au logement ne retombe. Étant dans une période de sensibilisation, il est primordial de la soutenir dans le temps pour pouvoir déboucher à moyen terme sur des projets plus concrets (permis d'urbanisation, étude de faisabilité, partenariat avec d'autres opérateurs, etc), à la fois avec les communes et les habitants.

Une rencontre avec le Ministre du Logement, Christophe Collignon, nous a permis de déposer un dossier présentant nos actions réalisées et de solliciter pour pouvoir poursuivre notre projet, en particulier sur les questions de division des logements, de logements dédiés au seniors et d'habitat léger. (voir dossier en annexe). Le Ministre s'est montré très intéressé et des contacts ont été établis avec son Cabinet, mais à ce jour, aucune suite concrète n'a pu être assurée.

## **4. Annexes**

### **4.1. Tableau financier** Extrait DC (feuille « synthèse »)

Cf. annexe

### **4.2. Communication**

#### ***4.2.1. Actions de Communication sur le GAL et LEADER.***

Rien à signaler

#### ***4.2.2. Actions de Communication spécifiques des projets***

Rien à signaler

### **4.3. Time sheet**

Cf. annexe

#### 4.4. Divers

1. Brochure division de bâtiments pour des logement de qualité
2. Division de bâtiment – schéma de réflexion
3. Note Habitation légère à destination des communes et des acteurs du développement territorial
4. Habiter autrement : mais que font les communes ? – Conférence – CIEP – avril 2021
5. Projet Brochure Logement pour les seniors – Quels logement pour rester dans mon village ?
6. Arènes du territoire : Rapport de synthèse + storyboard + présentation en plénière
7. Ministre Collignon : synthèse des actions logement + proposition transition

## 5. Glossaires

### **CATU** *Conseiller en Aménagement du Territoire.*

Agent communal attaché au service d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou de développement territorial dont les missions (et la subvention communale) sont définies par le CoDT.

### **CCATM**

Les *Commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et mobilité* est mise en place par l'autorité communale dans le souci d'une plus large participation de la population à la gestion de leur cadre de vie (décret du 15 février 2007). La CCATM doit être obligatoirement consultée par les autorités locales pour certaines matières : l'élaboration de différents outils de gestion : plans communaux d'aménagement, schémas de structure communaux, règlements communaux d'urbanisme, rapports urbanistiques et environnementaux ; les rapports d'incidences inclus dans les études d'incidences sur l'environnement ; les permis uniques ; la liste des haies et arbres remarquables ; la rénovation urbaine et les périmètres de remembrement urbain ; le plan communal de mobilité ; ... La commission peut aussi, d'initiative, rendre des avis aux autorités communales sur l'évolution des idées et des principes dans ces matières et sur les enjeux et les objectifs du développement territorial local (sources : [Francis Bryndoncks](#) et ICEDD).

### **CPDT** *Conférence Permanente du Développement Territorial.*

Association interuniversitaire francophone financée par la Wallonie, ses missions sont de (1) produire des rapports d'expertise sollicités par les autorités publiques (outil d'aide à la décision pour le Gouvernement), (2) soutenir les recherches scientifiques à long ou moyen terme portant sur les enjeux de dynamique du territoire et (3) organiser des formations à destination des CATUs. ([www.cpdw.wallonie.be](http://www.cpdw.wallonie.be))

### **CCCA** *Conseil Consultatif Communal des Aînés*

Le conseil consultatif communal des aînés (CCCA) a pour mission première de débattre des enjeux communaux afin de fournir aux autorités communales des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés. A travers leur représentation au CCCA, les aînés peuvent donc faire partager leur « expertise du quotidien » et formuler des avis sur des questions d'intérêt communal. Le collègue auquel l'avis est adressé fait part des suites qu'il compte y donner. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité pour les CCCA d'organiser des sessions ayant pour thèmes d'autres matières que celles réglées à ce niveau (par exemple, la santé ou les pensions).

Le conseil consultatif communal des aînés a pour mandat de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale. Ainsi, les discussions du CCCA porte sur des matières d'intérêt communal telles que la sécurité, la mobilité, le logement, etc. Le conseil consultatif communal des aînés peut être chargé de diverses responsabilités :

- Favoriser la prise de conscience des aînés au rôle qui leur revient dans la commune en suscitant chaque fois que possible leur participation (PARTICIPATION).
- Leur fournir des occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations (EXPRESSION-TRIBUNE).
- Consulter la population concernée ainsi que les divers groupes et organismes afin de déterminer quelles sont les questions d'actualité et faire part de celles-ci au conseil communal et à l'administration communale (CONSULTATION).
- Faire connaître les désirs, aspirations et droits des aînés, et les informer sur les activités, initiatives et services qui les concernent plus particulièrement (INFORMATION).

- Guider le conseil communal sur les questions relatives aux politiques pratiques et programmes de la commune qui ont une incidence sur la vie des aînés, tant au plan moral que matériel, notamment celles qui tendent à l'intégration effective des aînés (CONSEIL/INTÉGRATION).
- Offrir aux aînés l'occasion de se rencontrer dans un esprit convivial et constructif (RENCONTRE).-Veiller à ce que des relations s'établissent entre personnes de générations différentes de manière à construire entre elles un dialogue permanent (DIALOGUE INTERGENERATIONNEL).
- Sensibiliser la population de la commune et le secteur public aux questions qui ont une incidence sur la vie des aînés (SENSIBILISATION).
- Suggérer, favoriser, et appuyer toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien-être moral, social, économique et culturel des aînés (PROMOTION/DEFENSE).
- Coordonner la diffusion, auprès des aînés et du public en général, des renseignements sur les décisions du CCCA et de la commune qui les concernent (COMMUNICATION).
- Assurer un rôle fédérateur entre les activités, les initiatives et associations qui ont pour objet de répondre aux attentes spécifiques des aînés et éventuellement initier des activités et projets innovants (CENTRALISATION-ACTION).
- Evaluer l'efficacité des politiques et pratiques de la commune qui concernent particulièrement les aînés (EVALUATION)

Cadre de référence :

[https://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/webdav/site/dgpl/shared/Circulaires/Institutions/2012-1002-CCCA\\_v2\\_d%C3%A9cembre2012.pdf](https://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/webdav/site/dgpl/shared/Circulaires/Institutions/2012-1002-CCCA_v2_d%C3%A9cembre2012.pdf)

## Halé

L'objectif du collectif HaLé! est de faire valoir le droit pour chacun de vivre son habitat léger. Les membres qui composent le collectif Halé! sont impliqués au sein du collectif par différents biais : actions, événements, écriture, processus de réflexion, ... qu'ils soient habitant(e)s en léger ou non. Il s'agit d'un groupe hétérogène, provenant d'horizons différents, qui s'unissent pour faire reconnaître d'autres manières d'habiter.

Halé! se veut un réseau d'amplification et de renforcement des pratiques locales en développement, et cherche à faire connaître les différentes situations vécues.

Halé, c'est une plateforme mixte regroupant habitants et sympathisants, un collectif autonome qui vient compléter l'action des associations et s'insérer parmi les autres acteurs dans ce domaine.

Halé! se définit comme un mouvement rassembleur, un groupe de soutien visant à amplifier les différentes actions organisées, ainsi qu'un réseau de solidarité créant de l'unité entre les gens.

En ce sens, il soutient l'habitat léger dans sa diversité, qu'il s'agisse de projet individuel, en zones de loisirs, en habitat communautaire, en caravane résidentielle, en yourte, en chalet, en roulotte... le but étant de défendre pour chacun le droit d'habiter ce qui lui convient.

Halé! se base sur des principes d'autogestion et d'autoformation. Afin de préserver une intelligence collective, le mouvement ne prendra donc pas la forme d'une asbl ou d'un syndicat. Ainsi, Halé! souhaite compléter l'action des associations et des autres acteurs de ce domaine.

Lien : <https://www.habiterleger.be/>

## PCS

Plan de Cohésion sociale

La [cohésion sociale](#) est définie comme l'ensemble des processus, individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

**Le PCS poursuit deux objectifs**, à savoir réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Pour ce faire, le **PCS se décline en actions coordonnées** visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux **15 droits fondamentaux répartis en 7 axes** :

1. le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale
2. le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté
3. le droit à la santé
4. le droit à l'alimentation
5. le droit à l'épanouissement culturel, social et familial
6. le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication
7. le droit à la mobilité.

Pour chacun de ces droits, un [Guide de bonnes pratiques](#) a été conçu

### **UVCW**

*Union des Villes et Communes de Wallonie*

Lien : <https://www.uvcw.be/>